

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le vingt-huit du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 25	Absents 9	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 26	Contre 0	Abstentions 3

Date de convocation : 21/07/2014

Date d'affichage :

OBJET :

REALISATION DU CENTRE
CULTUREL CALVI BALAGNE

PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL DES TRAVAUX

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI – FM. MARCHETTI - E. MUNIER - JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – JP. PINELLI – J. ROBICHON – R. SANTELLI représenté par F. CROCE - A. SANTINI - JM. SEITE – F. SEVEON .

Absent(s) : MM. MP . ANTONELLI - J. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI - E. ORSINI – L. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELIER - E. SUZZONI.

Absent(s) ayant donné procuration : MM. D. ANDREANI à L. ANDREANI - P. GUIDONI à FM. MARCHETTI– N. MARIANI à J. PAOLINI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

Secrétaire : FM. MARCHETTI

Le Président rappelle au conseil communautaire que le projet de réalisation du centre culturel avait obtenu en 2010, un financement global à hauteur de 80 % de la dépense estimée à 7 176 035 € HT à travers des fonds PEI actés en COREPA pour 5 023 223 € soit 70 % de la dépense prévisionnelle et une participation de la Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 10 % arrêtée à la somme de 716 603 €.

Les services de la DRAC ont notifié le récépissé de dossier complet le 5 février 2010 sous le numéro presage 31877.

La Collectivité Territoriale de Corse a adressé l'arrêté attributif de subventions n°10/SAC/040 en date du 11 mars 2010 pour le montant sollicité.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été relancé en 2013, permettant de désigner l'architecte mandataire du groupement lauréat, Francis SOLER associé à Sébastien Van Cappel de Premont.

La mission du maître d'œuvre, débutée en avril dernier a permis de concevoir l'Avant Projet Sommaire de l'équipement contenant la nouvelle enveloppe de travaux actualisée.

Le Président rappelle également la programmation financière des missions préliminaires relatives principalement aux études et missions annexes, dont les financements publics sont acquis à hauteur de 80 % du montant estimatif de ces prestations (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, missions techniques, étude des modalités et coûts de fonctionnement...) arrêté pour un montant de 1 066 000 € HT.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'estimation actualisée du coût prévisionnel des travaux est présentée ce jour à l'assemblée au stade APS pour un montant de 7 122 000 € HT, auquel il y a lieu d'ajouter le taux de tolérance de 5% compte tenu des incertitudes de la mission anticipée relative à l'APS dans la perspective du montant définitif qui sera arrêté lors de la signature des marchés de travaux.

Le montant global estimatif Travaux du centre culturel Calvi Balagne est proposé à 7 478 000 €.

Le plan prévisionnel budgétaire se présente comme suit :

TRAVAUX :

Estimation prévisionnelle actualisée valeur octobre 2013
Projet APS.

Total HT 7 122 000 € TVA 10 % 712 200 € TTC 7 834 200 €

PROVISIONS :

Pour aléas /révision 5 % 356 100 €

MONTANT PREVISIONNEL GLOBAL DES TRAVAUX :

Coût estimatif global HT : 7 478 000 €

Il convient de rechercher une aide financière au total de 80%, auprès de l'Etat, dont l'enveloppe mobilisable est de 5 023 223 € soit une participation à hauteur de 67 % du montant HT de l'opération dans le cadre du Plan Exceptionnel d'Investissement, et 13 %, soit 972 140 € (+ 255 537 € par rapport à la subvention initiale) auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte le plan de financement proposé par le Président.

SOLLICITE de la part de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Corse une aide financière à hauteur de 80 % de la dépense hors taxe totale estimée à un montant de 7 478 000 €.

PRECISE que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20% restants auxquels s'ajoute la TVA.

AUTORISE le Président à lancer les marchés publics relatifs à ces missions sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.



Fait et délibéré, le 28 juillet 2014

Pour copie conforme

Le Président

